CONTRAT DE RÉSERVATION EMPLACEMENT OU LOCATION

A retourner par courrier ou par e-mail.
Demande à la réservation d'un emplacement ou mobil-home de camping :

VOS COORDONNÉES

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Pays : ..... Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email : ..... N° véhicule : .....

LES PARTICIPANTS : _____ personnes (y compris les enfants)

Nom	Prénom	Date de naissance

☐ Animal
Nos amis les animaux peuvent être acceptés à condition d'être vaccinés et tatoués, moyennant une redevance (selon saison).

VOTRE SÉJOUR

Arrivée : |_|_|_|_|_|_|_|_| 12h pour les emplacements / 15h pour les locations

Départ : |_|_|_|_|_|_|_|_| 12h pour les emplacements / 10h pour les locations

☐ **Je souhaite souscrire à garantie annulation, payable au moment de la réservation**
(voir conditions ci-contre).

VOTRE EMPLACEMENT cochez la formule et les suppléments souhaités

EMPLACEMENT à la nuité	Total du séjour	Arrhes	Montant des arrhes
☐ Emplacement tente		30 %	
☐ Emplacement caravane		30 %	
☐ Emplacement camping-car		30 %	
☐ Personne supplémentaire (+ de 18 ans)		30 %	
☐ Enfant supplémentaire (- de 18 ans)		30 %	
☐ Chien (quelle que soit la taille, catégorie 1 et 2 refusé)		30 %	
☐ Véhicule complémentaire ou remorque		30 %	

PROMOTION EMPLACEMENT
NUITS OFFERTES*

14 NUITS = 12 NUITS (2 nuits offertes)
21 NUITS = 18 NUITS (3 nuits offertes)
28 NUITS = 24 NUITS (4 nuits offertes)

*Sur la base de deux personnes,cette offre ne s'applique pas sur les suppléments et non cumulable avec la carte ACSI

Réservation en ligne
www.camping-roussillon.fr

PROMOTIONS LOCATIONS

10% DE REMISE*

SUR L'ENSEMBLE DE VOTRE SÉJOUR EN MOBIL-HOME À PARTIR DE 2 SEMAINES CONSÉCUTIVES DE LOCATION POUR LA MOYENNE ET HAUTE SAISON

*Hors emplacements et non cumulable avec la semaine demi-tarif

SEMAINE 1/2 TARIF*

POUR TOUTE LOCATION DE DEUX SEMAINES CONSÉCUTIVES
du 28/06/2025 au 12/07/2025 et du 16/08/2025 au 30/08/2025
Applicable sur la semaine «début de saison».
*Hors emplacements et non cumulable avec toute promotion en cours

BASSE SAISON :

LOCATION AU MOIS : TARIF DÉGRESSIF
LOCATION À LA NUITÉE (2 NUITS MINIMUM)
(nous consulter)

MÉDIATEUR

En cas de litige et après avoir saisi le service de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite par LR + AR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : **Bayonne Médiation - 32 rue du Hameau - 64200 BIARRITZ**. www.bayonne-mediation.com
En cas de litige les tribunaux de Perpignan sont seul compétents.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La location s'effectue aux conditions suivantes :

RÉSERVATION
Versement de la somme de 30% à la réservation correspondant à l'acompte de votre séjour, déduite du montant de celui-ci et de 10€ à 25€ (suivant la saison) pour frais de dossier de réservation, le solde étant payable à l'arrivée. Cet acompte maintient la validité de votre réservation pendant 2 jours après la date mentionnée sur le présent contrat de location, en cas d'arrivée retardée. Pour toute annulation, 50% des arrhes ne pourront être remboursés que si votre désistement nous parvient 1 mois avant la date d'arrivée et par courrier en recommandé avec accusé de réception, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

PAIEMENT
Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client et pour le nombre de jours réservés. Un départ anticipé ne pourra donner lieu à un remboursement.

ARRIVÉE / DÉPART EMPLACEMENTS ET MOBIL-HOMES
Emplacement : La journée de camping part de 12h00 au lendemain 12h00 et une occupation de 6 personnes maximum, 1 véhicule par emplacement.
Location Mobil-Home : La location débute à partir de 15h00 et doit être libérée avant 10h00. Aucune prolongation du séjour, au-delà de la période réservée ne pourra être garantie. Vous nous aviserez de l'heure de votre départ la veille si vous voulez éviter l'attente pour l'inventaire, et libérer les lieux pour 10h00 dernier délai.

DÉPÔT DE GARANTIE LOCATION MOBIL-HOME
Un dépôt de garantie de 300 € sera versé par le client dès son arrivée. Celui-ci ne sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour du départ du client et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux, et contre remise des clefs.

En cas de dégradations, manquants, casse, dégâts occasionnant une facturation supplémentaire à celle du séjour, le règlement devra s'effectuer sur place avant le départ la caution pourra être encaissée par nos soins à titre de réparation, ce dans le cas où le matériel mis à disposition n'est pas rendu selon l'état des lieux initial et si les frais facturés ne nous sont pas réglés. Une somme de 60 € pour un mobil-home 2 chambres ou 80€ pour un mobile-home 3 chambres, sera due au cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, celui-ci vous ayant été mis à disposition PROPRE.

CONDITIONS
La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder son emplacement à un tiers. Si plusieurs familles doivent se succéder sur un emplacement, il est indispensable d'effectuer une réservation pour chaque famille.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement, le règlement intérieur du camping et le règlement de la piscine. Le règlement intérieur est affiché à l'entrée et à l'accueil du camping. Chaque client devra en avoir pris connaissance dès son arrivée (sur demande et à tout moment, une copie peut lui être remise). Pour non-respect des consignes, des sanctions voir l'expulsion peuvent être prises, sans qu'il n'y ait dédommagement ou remboursement quelconques.

POUR RÉSERVER
Pour effectuer la réservation d'un emplacement ou mobile-home, nous retourner dûment complété le formulaire de réservation et joindre le montant des arrhes (30% du total du séjour) et des frais de dossier. A réception, vous sera adressé une confirmation de votre réservation soit par courrier ou par e-mail, qui vaudra acceptation de notre part.

Catégorie Tourisme *** (art. 17/12/2021)

2025

CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

SALSES-LE-CHÂTEAU - PYRÉNÉES-ORIENTALES

Coordonnées GPS :
Long : 42°50'36.4N et Lat : 2°55'35.6E
ou 42.84344 Lat et 2.92657 long

1 km du village de Salses et sa Forteresse
Ombragé **par 200 pins**
Restaurant - Pizzeria sur place (mai à octobre)
À 18 km **des plages**
Piscine (juin à septembre)

www.camping-roussillon.fr

LOCATION EMPLACEMENT

TARIFS 2025 location emplacement à la nuitée (Hors taxe de séjour)	TARIFS IDENTIQUES TOUTE L'ANNÉE ! 01/01 au 31/12
Emplacement Confort avec électricité (6A/10A) + + + ou + + ou + + +	19,50 €
Personne supplémentaire de plus de 18 ans	10 €
Personne supplémentaire de moins de 18 ans	8 €
Chien (vacciné, tatoué ou pucé) Catégories 1 et 2 refusées	2 €
Véhicule supplémentaire ou remorque	2 €
Frais de réservation	2 € par jour

Eco-participation : 0,25 € par jour et par personne
↳ (adulte, enfant, bébé) du 01/01/2025 au 31/12/2025
Taxe de séjour : 0,46 € par jour et par personne
↳ (personne de +18 ans) du 01/01/2025 au 31/12/2025

Garantie annulation : 2€/jour/emplacement

LOCATION MOBIL-HOME

TARIFS 2025 location Mobil-Home à la semaine (Hors taxe de séjour)	Basse saison du 01/01 au 28/06 - du 30/08 au 31/12	Début de saison du 28/06 au 05/07 - du 23/08 au 30/08	Moyenne saison du 05/07 au 26/07	Haute saison du 26/07 au 23/08
Gamme Essentiel 2 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 personnes	250 €	450 €	650 €	750 €
Gamme Confort 2 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 personnes	280 €	500 €	700 €	800 €
Gamme Family 3 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 ou 6/8 personnes	320 €	550 €	800 €	900 €
Gamme Maxi Family 3 chambres et 2 salles de bain Capacité 6/8 personnes	370 €	600 €	875 €	975 €
Chien (vacciné, tatoué ou pucé) Catégories 1 et 2 refusées	20 €	20 €	20 €	20 €
Frais de réservation (forfait pour tout le séjour)	22 €	25 €	25 €	25 €

Eco-participation : 0,25 € par jour et par personne
↳ (adulte, enfant, bébé) du 01/01/2025 au 31/12/2025
Taxe de séjour : 0,46 € par jour et par personne
↳ (personne de +18 ans) du 01/01/2025 au 31/12/2025

Linge de lit et de toilette non fourni
Garantie annulation : 3€/jour

Kit bébé	Lit parapluie	20 € / semaine
	Chaise haute	20 € / semaine
Forfait nettoyage	Mobil-Home Essentiel & Confort	60 €
	Mobil-Home Family	80 €
	Mobil-Home Maxi Family	100 €

CONDITIONS GARANTIE ANNULATION

EXPOSÉ DES GARANTIES

1) Maladie Grave, accident ou décès :

- Du réservataire ou toute autre personne mentionnée expressément au contrat de réservation.
- De leur conjoint (ou toute autre personne vivant maritalement sous le même toit).
- De leurs ascendants ou descendants en ligne directe.
- De leurs frères et sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs.
- De leurs gendres ou belles-filles.
- De leurs neveux ou nièces (en cas de décès uniquement).
- Du remplaçant professionnel de l'assuré (à condition que le remplacement ait été prévu avant la souscription de la garantie).

2) Dommages importants causés aux locaux du réservataire :

- D'un local professionnel, ou privé, d'une résidence principale ou secondaire par suite d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux ou vol survenant dans les 48 heures précédent le début du séjour ou pendant le séjour et nécessitant impérativement la remise en état des locaux et la présence sur place du réservataire pendant la période du séjour initialement prévu.

3) Dommage grave affectant le véhicule du réservataire :

- Suite à un accident et survenant dans les 48 heures précédant le départ et empêchant l'assuré de l'utiliser.

4) Modification des dates de congés :

- Imposée au réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) par l'employeur survenant après la réservation du séjour et affectant la période du séjour.

5) Licenciement :

- Licenciement du réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) sous réserve que la convocation à l'entretien préalable soit postérieure à la réservation du séjour.

6) Mutation :

- Mutation du réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) à l'initiative de l'employeur, impliquant un changement de domicile, à la condition expresse que la notification soit postérieure à la réservation du séjour.

7) Barrages et grèves :

- Barrages et grèves dûment justifiés, ne permettant pas au réservataire de se rendre sur les lieux par aucun moyen (route, train ou avion) et lui occasionnant un retard minimum de 48 heures.

8) Catastrophe Naturelles :

- Selon la loi du 13/07/1982 entraînant l'interdiction de séjour sur le site, par les autorités compétentes pendant tout ou partie de la période de location.

Chaque événement, pour donner lieu à garantie, doit survenir postérieurement à la souscription de l'assurance.

DÉFINITIONS
1) Assuré :

- Le réservataire ainsi que toute personne mentionnée sur le contrat de réservation initial.

2) Maladie :

- Une altération de santé dûment constatée par une autorité médicale compétente, interdisant au malade, soit de quitter son domicile ou l'établissement hospitaliers où il est en traitement à la date du début de la période de réservation et impliquant la cessation absolue et justifiée de toute activité professionnelle ou autre, soit l'obligation d'interrompre le séjour.

3) Accident :

- Tout évènement imprévu occasionnant à l'assuré des dommages corporels ne résultant pas de son fait intentionnel et lui interdisant d'effectuer le séjour réservé ou l'obligeant à l'interrompre.

EXCLUSIONS
NE SONT JAMAIS GARANTIS LES SINISTRES RÉSULTANT :

- Du fait de l'assuré autre que ceux prévus au contrat.
- Des faits connus antérieurement à la réservation (étant précisé que l'aggravation non prévisible d'une maladie préexistante ne constitue pas une situation connue).
- De complications ou accouchement survenant après la fin du 6ème mois de grossesse.
- D'une maladie d'ordre psychique, mentale, ou dépressive non assortie d'une hospitalisation à la date du séjour.
- D'une intervention chirurgicale ou médicale programmée avant la réservation du séjour ou pouvant être effectuée après celle-ci.
- De l'ivresse, usage de drogues, altération de santé résultant de l'absorption de médicament non prescrit.
- Des accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré ou le bénéficiaire du contrat.
- Les conséquences d'un suicide consommé ou tenté du réservataire ou accompagnant.
- De la contre-indication de vaccination ou de voyage aérien en raison de problème de santé préexistants.
- De guerre civile ou étrangères, émeutes, attentats, mouvements populaires.
- D'épidémie, d'incidents d'origine nucléaire ou chimique, de catastrophes naturelles.
- De traitement esthétique, une cure, une interruption volontaire de grossesse, une fécondation in vitro et ses conséquences.
- De séparation (pacs ou mariage) du couple.
- Les défaillances de toute nature y compris financières.
- D'annulation d'une personne accompagnant le réservataire.
- Du non-respect des prestations prévues au contrat de réservation initial, quelles qu'en soient les raisons.

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

En cas d'annulation de séjour LE CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON vous rembourse les sommes versées et encaissées conformément au contrat de réservation initial. En cas d'interruption de séjour (et non de retard) LE CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON vous rembourse au prorata temporis les prestations facturées et non utilisées (sous réserve que le paiement ait été encaissé).
Sont exclus du remboursement :

- Frais de réservation et de dossier.
- Montant de la garantie annulation.

Il sera retenu sur le montant du séjour :

- Une franchise de 5% sur le tarif de base (hors supplément).

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

- La garantie annulation prendra effet à compter du lendemain midi du paiement de la prime et pour la période allant de la réservation au terme du séjour.

DÉCLARATION ET OBLIGATION EN CAS DE SINISTRE

- Prévenir immédiatement Le Camping et donner avis du sinistre par écrit (LETTRE RECOMMANDÉE + AR), dans les 5 jours ouvrés de la date à laquelle vous en avez eu connaissance. (délai réduit à 2 jours en cas de vol) Accompagné des justificatifs (originaux) à l'adresse suivante :

CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON
Service annulation
Route D900
66600 SALSES-LE-CHÂTEAU

- Pour toute annulation anticipée, les justificatifs doivent être envoyés avant la date de début de séjour. Passé ce délai les dossiers ne seront plus traités et aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

CONTRAT DE RÉSERVATION EMPLACEMENT OU LOCATION

CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Le fait de réserver vous permet de choisir votre emplacement. La direction s'efforcera de vous fournir l'emplacement souhaité sous réserve de disponibilité et se réserve la possibilité de modifier l'affectation de celui-ci si nécessaire.

N° d'emplacement souhaité : .....

VOTRE HÉBERGEMENT cochez la formule et les suppléments souhaités

MOBIL-HOME à la semaine	Total séjour	Arrhes	Montant arrhes
☐ Mobil-Home Gamme Essentiel		30 %	
☐ Mobil-Home Gamme Confort		30 %	
☐ Mobil-Home Gamme Family		30 %	
☐ Mobil-Home Gamme Maxi Family		30 %	

☐ Kit bébé - lit parapluie	☐ Forfait nettoyage Mobil-Home 2 chambres
☐ Kit bébé - chaise haute	☐ Forfait nettoyage Mobil-Home 3 chambres
	☐ Forfait nettoyage Mobil-Home Maxi Family

CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE ACOMPTE :

Acompte de 30% du coût du séjour Hors suppléments + **Frais de réservation (voir tableau)** Non déductible en cas d'annulation + **Garantie annulation** Facultative mais conseillée Voir tarif en vigueur.

MOYENS DE PAIEMENT :

- ☐ Chèque vacances (ne pas détacher le coupon en haut du chèque)
- ☐ Chèque banquère (accepté à la réservation mais refusé à l'arrivée)
- ☐ Mandat
- ☐ Virement Européen - **IBAN :** FR76 1027 8089 6200 0201 3250 112 **BIC :** CMCIFR2A
- ☐ Carte bancaire / VAD

J'ai pris connaissance de vos conditions de location imprimées ci-contre et je déclare les accepter, en outre, je m'engage à payer mon séjour pour le nombre de jours réservés à mon arrivée.

Je vous joins la somme de : ..... € correspondant à 30 % d'acompte.

Fait à : ..... Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Signature du client précédée de " lu et approuvé "

Réservation en ligne
www.camping-roussillon.fr

CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON
Camping International du Roussillon***
Route D900 - 66600 SALSES-LE-CHÂTEAU
+33 (0)4 68 38 60 72 · contact@camping-roussillon.fr